



Échographie pendant la grossesse

🕒 paru le 16/04/2020 • adapté au contexte belge francophone

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

De quoi s'agit-il ?

L'échographie est un examen qui utilise des ondes sonores pour obtenir une image des organes dans le corps. Cette technique a l'avantage de ne pas utiliser de rayons radioactifs. L'échographie peut donc aussi être utilisée pendant la grossesse pour observer le fœtus, le placenta et la poche des eaux (sac amniotique). Au début de la grossesse, l'échographie se fait par le vagin, et plus tard par le ventre.

En Belgique, l'assurance maladie rembourse une échographie à trois moments de la grossesse. La première écho (généralement vers 8 à 10 semaines) ne bénéficie pas du remboursement.

L'examen échographique ne présente aucun risque, ni pour la mère ni pour le fœtus.

Quand réalise-t-on une échographie ?

Au début de la grossesse, le médecin vérifie si la patiente est effectivement enceinte. À partir de la 5e semaine de grossesse, le sac amniotique est visible lorsque l'écho est pratiquée par le vagin. On ne voit cette poche des eaux qu'entre la 7e et la 9e semaine à l'échographie par le ventre, en fonction de l'épaisseur de la paroi du ventre de la mère et de la position de l'utérus. Lorsqu'une poche est visible, le médecin vérifie également s'il y a aussi un embryon et des battements de cœur. Il examine aussi toujours s'il s'agit d'une grossesse unique ou multiple.

Une nouvelle échographie est réalisée autour de la 12e semaine de grossesse. Le médecin estime la date d'accouchement prévue en mesurant la distance entre le sommet de la tête et le bas des fesses de l'embryon (longueur crânio-caudale) et le diamètre de sa tête. À ce stade de la grossesse, l'épaisseur du pli du cou (la clarté nucale) est également mesuré. Les résultats de cette mesure de l'épaisseur du pli du cou et l'analyse d'une prise de sang chez la mère permettent de déterminer le risque d'anomalies génétiques chez l'enfant.

Le dépistage prénatal non invasif (NIPT) vise précisément à détecter la trisomie 21 (le syndrome de Down), la trisomie 13 et la 18. Une trisomie est une anomalie héréditaire qui se caractérise par la présence de trois exemplaires d'un chromosome au lieu de deux. Si ce risque est accru, il convient de réaliser des examens complémentaires comme une amniocentèse.

Autour de la 20e semaine de grossesse, le médecin contrôlera les différents organes du fœtus. Il observe la tête, la colonne vertébrale et la moelle épinière, la cavité du thorax avec le cœur, le ventre, les organes génitaux et les membres. Le médecin examine également la position de l'enfant et le placenta, sans oublier le volume de liquide amniotique.

Autour des 30-32 semaines, il regarde surtout la croissance, la position et le développement du bébé. La mesure du tour de taille est le principal paramètre qui permet d'estimer le poids. Au début du troisième trimestre de la grossesse, le diamètre de la tête permet également d'estimer le poids du nouveau-né. Vers la fin de la grossesse, la longueur du fémur permet de faire des estimations plus précises du poids du bébé.

En savoir plus ?

- [Échographie obstétricale ou échographie de grossesse – Hôpital Erasme](#)
- [Échographie vaginale – Hôpital Erasme](#)
- [Le développement du fœtus \(images\) – Naître et grandir](#)

Source

[Guide de pratique clinique étranger 'Échographie pendant la grossesse' \(2000\), mis à jour le 14.08.2017 et adapté au contexte belge le 03.01.2018 – ebpracticenet](#)